



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense, de la
protection de la population et des sports

Disparité accrue entre les effectifs réels de l'armée et le nombre de militaires qui doivent se présenter aux cours de répétition

Berne, 09.11.2020 – Alors que les effectifs réels de l'Armée suisse vont temporairement enregistrer une légère hausse cours des prochaines années, le nombre de militaires astreints au service d'instruction continue de baisser. C'est le constat principal du recensement de l'armée 2020.

Le recensement de l'armée, effectué chaque année, reflète la situation au sein de l'institution militaire. La publication de cette année (état au 1^{er} mars 2020) met l'accent sur l'analyse des effectifs, le développement observé (particulièrement en ce qui concerne la proportion de femmes à l'armée) et les effets du DEVA, introduit en 2018, sur le personnel militaire.

Un des principaux constats du recensement 2020 est la disparité entre les effectifs réels (143 372) et le nombre de militaires qui sont encore astreints au service d'instruction (100 372) et qui doivent donc effectuer des cours de répétition. À peine un tiers des militaires incorporés aujourd'hui (43 045) peuvent être appelés à accomplir des engagements dans le cadre d'un service d'appui ou d'un service actif, alors qu'ils ne suivent plus de cours de répétition. Les prévisions jusqu'en 2035 montrent que cette disparité va probablement encore s'accroître dans les années à venir. Cela aura pour conséquence qu'il manquera de participants aux entraînements lors des cours de répétition (en 2018 et en 2019, avec un peu plus de la moitié de tous les corps de troupes, les cours de répétition n'ont réuni que 80 % des effectifs réglementaires) et que ceux-ci ne pourront donc pas être menés dans des conditions réelles. À moyen terme, la disponibilité des corps de troupes concernés en sera réduite.

Réduction des départs pour des raisons médicales

L'analyse des effectifs montre également que les mesures visant à réduire les départs pour

des raisons médicales portent leurs fruits. Entre 2011 et 2019, le nombre de ces départs a ainsi pu être réduit de 48 %. S'agissant du nombre des départs au service civil, ils ont enregistré une hausse continue entre 2011 et 2017 puis se sont stabilisés en 2018 et 2019 à un niveau légèrement inférieur par rapport aux années précédentes. L'exemple de 2019 démontre qu'entre le recrutement et la fin du service militaire, la moitié seulement des soldats restent dans l'institution.

Les efforts fournis pour recruter plus de femmes sont efficaces : la proportion de femmes au sein des effectifs de l'armée, mesurée en mars 2020, a en effet augmenté de 0,9 % (1253). De plus, le nombre de participantes aux journées d'information dans les cantons en 2019 a enregistré une hausse d'environ 30 % par rapport à 2017. Ces journées sont déterminantes pour atteindre à long terme une proportion de femmes de 10 % au sein de l'armée.

Rapport final publié en 2023

Lancé en 2018, le DEVA est actuellement en cours et prendra fin en 2022. Il est encore trop tôt pour procéder à une évaluation globale de l'influence sur le personnel des mesures prises dans le cadre du DEVA. Le rapport final, qui paraîtra probablement fin 2023, traitera également de l'apport en effectifs. Il est clair qu'à long terme, d'autres mesures doivent être prises pour garantir que l'armée et que la protection civile disposent d'effectifs suffisants. Un rapport du Conseil fédéral à ce sujet est actuellement élaboré : il sera disponible à l'été 2021.

Le recensement de l'armée 2020 ne mentionne pas l'impact sur l'armée des services d'appui qu'elle a fournis dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Ce thème sera au plus tôt abordé dans le recensement de l'année prochaine.

Informations complémentaires

[Recensement de l'armée 2020 - version abrégée](#)

Adresse en cas de questions

Stefan Hofer
Porte-parole de l'armée
+41 58 463 37 41

Editeur

[Groupement de la Défense](#)
[Secrétariat général du DDPS](#)